

Plan Particulier d'Intervention



BARRAGE EDF

Vezins

Commune d'Isigny-le-Buat



Exploitant du barrage :
EDF – Groupe d'Exploitation Hydraulique Ouest
63 Boulevard Jules Verger – 35000 DINARD



Plan Particulier d'Intervention



BARRAGE EDF

Vezins

Commune d'Isigny-le-Buat

Dans le cas où une évacuation de votre commune serait nécessaire suite à un événement majeur survenant au barrage de Vezins, le Plan Particulier d'Intervention serait mis en œuvre par le Préfet.

Consultez-le

Le Plan Particulier d'Intervention est disponible auprès de votre mairie, de la sous-préfecture d'Avranches et de la préfecture de la Manche.

Les consignes à appliquer

Si l'évacuation est décidée, vous serez avertis par les autorités, suivez leurs instructions. Les 5 sirènes situées autour du site seront activées en cas de risque imminent de rupture de barrage. Le premier mercredi de chaque trimestre (mars, juin, septembre et décembre) un test est effectué à 12h15.



- Rejoignez les points de rassemblement (information disponible en mairie).
- En cas de danger imminent, gagnez immédiatement les hauteurs.
- Écoutez la radio ou la télévision qui diffusent les messages d'informations en provenance des autorités : France Bleu Cotentin (92.2 Mhz) ou France 3 Normandie
- N'utilisez pas les téléphones (fixes ou portables) : la saturation des lignes téléphoniques gênerait l'action des secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants les prendront en charge ; ils connaissent les consignes.